



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres  
Du Conseil  
Communautaire**

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 07 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL

**Titulaires : 67  
Membres présents : 46  
· dont suppléés : 3**

Conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, Monsieur Alain SURHOMME est élu Président de séance.

**Membres représentés : 15  
Votants : 61  
Date de la convocation  
30 avril 2019**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT  
Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

**Secrétaire de séance :  
Françoise ROUX**

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M.AMARA de Mme MARSEILLE, M.BARRE DE M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M.DRAGONNE de M.LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M.SYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL  
Messieurs BOULANGER, FRANCELE, DURAND, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LECONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2019**

**Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président « Finances »**

Vu les Comptes Administratifs 2018,

Compte tenu de l'état des Restes à Réaliser 2018, vérifiés par le Comptable public

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 44, Contre : 0, Absentions : 17)  
le Conseil Communautaire :**

- Affecte les résultats 2018 aux Budgets Primitifs 2019 comme suit :

#### **BUDGET GENERAL CCALN**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **+ 1 687 513.19 €**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **- 61 875.64 €**

1068 : **512 148.72 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **1 175 364.47 €**,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: **- 61 875.64 €**

#### **BUDGET ANNEXE ZONE DE MOREUIL**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **+ 112 250.27 €**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **- 111 533.51 €**

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **112 250.27 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **0 €**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: **- 111 533.51 €**

#### **BUDGET ANNEXE ZONE DU SANTERRE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **+ 23 648.73€**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **- 24 777.05 €**

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **+ 23 648.73 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **0 €**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: **-24 777.05 €**

#### **BUDGET ANNEXE LUCE RU DE MARGOT RU DE L'EQUIPEE SOURCES DU BOIS BRULE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **12 579.75 €**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **: 768.20 €**

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **4 691.80 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **7 887.95 €**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: **768.20 €**

#### **BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **+ 157 011.40 €**,

002 : résultat de fonctionnement reporté : **+ 157 011.40 €**

#### **BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF AILLY SUR NOYE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **125 670.97 €**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **: - 395 370.68 €**

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **125 670.97 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **0 €**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: **- 395 370.88 €**

#### **BUDGET ANNEXE COQUILLE DE NOYE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **223 649.79 €**,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **: + 5 121.11 €**

002 : résultat de fonctionnement reporté : **223 649.79 €**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **+ 5 121.11 €**

### BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 301 618.85 €,  
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 85 804.15 €  
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 125 000 €  
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 176 618.85 €,  
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté :+ 85 804.15 €

### BUDGET ANNEXE SPANC

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 38 084.52 €,  
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 9 922.98 €  
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 922.98 €  
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 28 161.54 €,  
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 9 922.98 €

### BUDGET ANNEXE ZAC D'AILLY SUR NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 158.705.55 €,  
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 1 024 374.82 €  
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 158 705.55 €  
002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €,  
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 1 024 374.82 €

› Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 07 MAI 2019**

**A MOREUIL**

  
**Alain SURHOMME**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le



ID : 080-200070969-20190507-201907050465-DE